

11 PROTECTION DES YEUX

Avec la permission de l'Association canadienne de normalisation, certains renseignements du présent chapitre sont tirés de la norme CAN/CSA-Z94.3-99, *Protecteurs oculaires et faciaux, de la CSA, protégée par droits d'auteurs par l'Association canadienne de normalisation, 178 Rexdale Boulevard, Toronto, Ontario M9W 1R3. Bien que la CSA a autorisé l'utilisation de la documentation, celle-ci n'est pas responsable de la façon dont l'information est présentée, ni de l'interprétation de ladite information.*

Introduction

La protection des yeux ne constitue pas toute la réponse au problème de la prévention des blessures aux yeux. L'éducation en matière d'outils appropriés, de procédures de travail, de sensibilisation sur les dangers et des limites de la protection oculaire est également un facteur très important. Comme tout autre produit fabriqué, les dispositifs de protection oculaire présentent des limites sur le plan des matériaux, de l'ingénierie et de la conception. Cependant, le dispositif de protection oculaire approprié, sélectionné en fonction d'un danger précis et associé à des procédures de travail sécuritaires, peut contribuer à minimiser le nombre de blessures aux yeux et la gravité de celles-ci.

Si on considère qu'un travailleur sur deux souffrira d'une blessure grave aux yeux durant sa carrière, on ne peut que réitérer l'importance de porter un dispositif de protection oculaire approprié. Dans l'environnement dangereux d'un chantier de construction, le port d'un dispositif de protection oculaire doit être considéré comme une politique de gestion du personnel, et non comme une préférence personnelle.

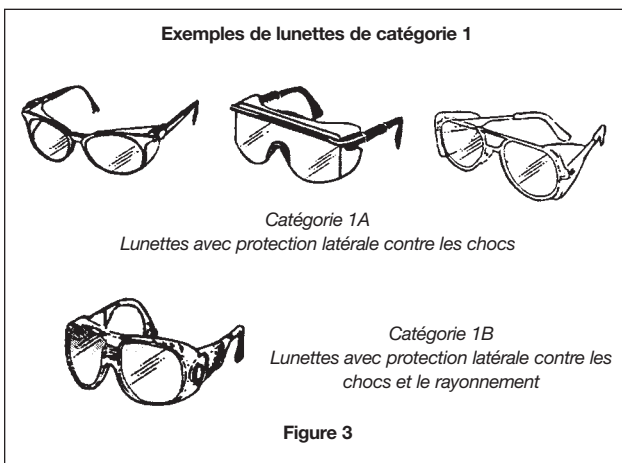
Classes de protecteurs oculaires

Avant d'établir les types de protecteurs oculaires recommandés pour un danger professionnel précis, il est nécessaire d'expliquer les divers types de protecteurs oculaires offerts sur le marché. Les protecteurs oculaires sont conçus pour protéger les yeux contre trois types de dangers, les chocs, les éclaboussures et le rayonnement. Aux fins du présent manuel, ils sont classés en sept catégories, basées sur la norme Z94.3-99, *Protecteurs oculaires et faciaux de la CSA.*

Voici les sept catégories de base de protecteurs oculaires : lunettes, lunettes étanches, masques de soudeur, masques de soudeur à main, masques souples, écrans faciaux et masques respiratoires.

Catégorie 1 – Lunettes (figure 3)

La norme Z94.3-99 de la CSA stipule que les lunettes de catégorie 1 soient munies d'écrans latéraux. La plupart de ces écrans sont fixes, mais certains sont amovibles.

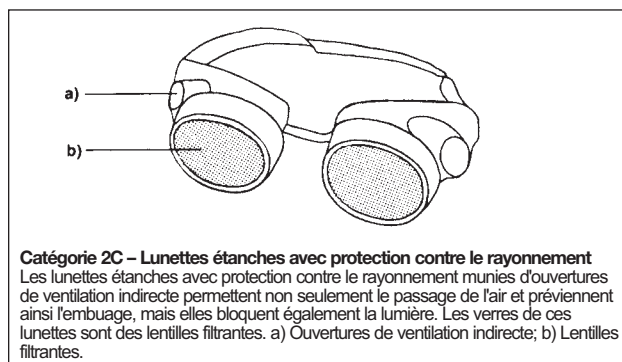
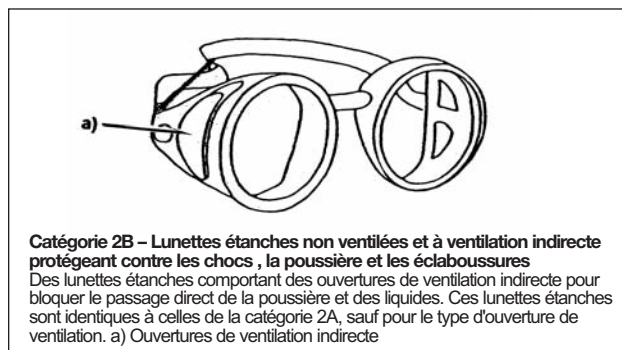
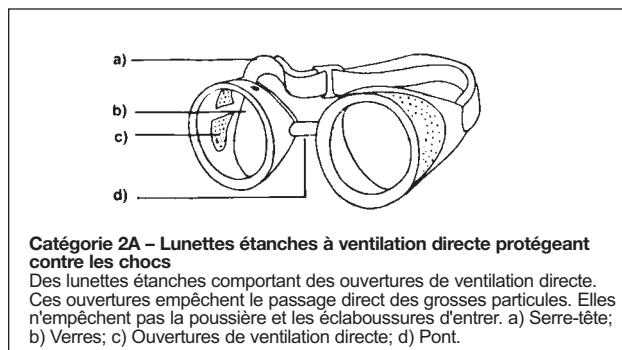


Catégorie 2 – Lunettes étanches

Il existe deux types de lunettes étanches, les lunettes à coques étanches et les surlunettes. Les deux types doivent respecter la norme Z94.3-99 de la CSA.

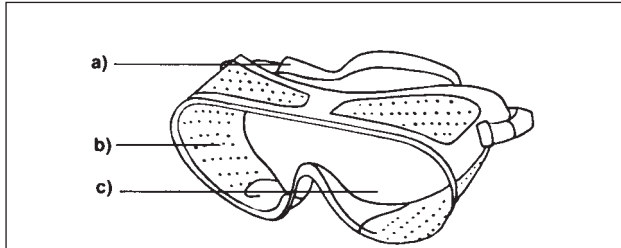
Les lunettes à coques étanches (figure 4) couvrent l'œil entièrement afin d'offrir une protection entière. Elles sont munies d'un serre-tête réglable ou élastique et comportent des trous d'aération permettant à l'air de passer et empêchant ainsi l'embuage. Certaines comportent des trous d'aération directe, qui empêchent les grosses particules de passer, mais qui ne bloquent pas la poussière ou les liquides. D'autres sont munies de trous de ventilation indirecte, qui bloquent le passage des particules, de la poussière et des liquides. Certains modèles comportent également un pont réglable.

Figure 4 – Lunettes étanches



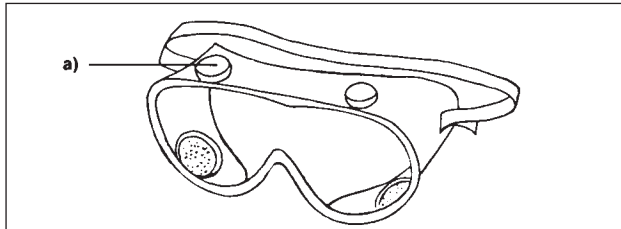
Les surlunettes (figure 5, ci-dessous) sont conçues pour être portées par-dessus des lunettes. Elles sont munies d'un serre-tête réglable ou élastique et comportent des trous d'aération directe ou indirecte permettant à l'air de passer et empêchant ainsi l'embuage.

Figure 5 – Surlunettes



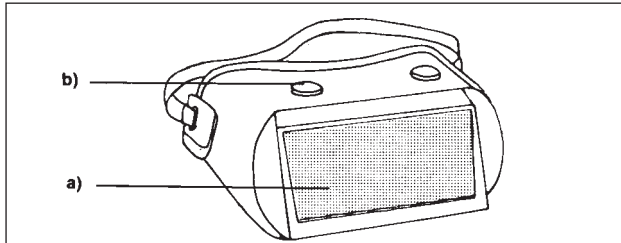
Catégorie 2A – Lunettes étanches à ventilation directe protégeant contre les chocs

Surlunettes avec ouvertures de ventilation directe. (Ce type comporte habituellement une monture souple.) Comme dans la catégorie 2A, lunettes à coques étanches, ces ouvertures bloquent le passage direct des grosses particules. Elles n'empêchent pas la poussière et les éclaboussures d'entrer. a) Serre-tête; b) Ouvertures de ventilation directe; c) Verres.



Catégorie 2B – Lunettes étanches non ventilées et à ventilation indirecte protégeant contre les chocs, la poussière et les éclaboussures.

Surlunettes avec ouvertures de ventilation indirecte pour bloquer le passage direct de la poussière et des liquides. a) Ouvertures de ventilation indirecte.



Catégorie 2C – Lunettes étanches avec protection contre le rayonnement

Surlunettes protégeant contre le rayonnement. a) Lentilles filtrantes; b) ouverture de ventilation indirecte.

Catégorie 3 – Masques de soudeur (figure 6)

Cette catégorie de protecteurs protège les yeux et le visage du rayonnement et des chocs. Il existe deux types de masque de soudeur, le masque à plaque stationnaire et le masque à plaque relevable. Il existe également des modèles intégrant des oreillers et un système de purification d'air. Les travailleurs qui portent des verres correcteurs peuvent obtenir une plaque filtrante grossissante à une puissance donnée.

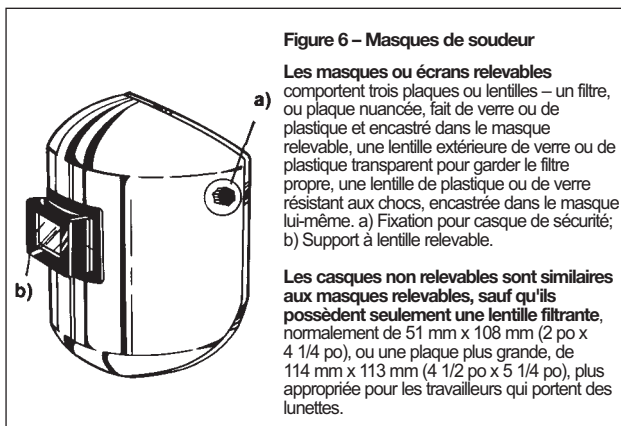


Figure 6 – Masques de soudeur

Les masques ou écrans relevables comportent trois plaques ou lentilles – un filtre, ou plaque nuancée, fait de verre ou de plastique et encastré dans le masque relevable, une lentille extérieure de verre ou de plastique transparent pour garder le filtre propre, une lentille de plastique ou de verre résistant aux chocs, encastrée dans le masque lui-même. a) Fixation pour casque de sécurité; b) Support à lentille relevable.

Les casques non relevables sont similaires aux masques relevables, sauf qu'ils possèdent seulement une lentille filtrante, normalement de 51 mm x 108 mm (2 po x 4 1/4 po), ou une plaque plus grande, de 114 mm x 113 mm (4 1/2 po x 5 1/4 po), plus appropriée pour les travailleurs qui portent des lunettes.

Le filtre, ou plaque filtrante, est la barrière contre le rayonnement. Le soudage à l'arc produit un rayonnement visible et un rayonnement ultraviolet et infrarouge invisible. Ces rayons ultraviolets sont les mêmes que ceux qui brûlent la peau et endommagent les yeux à la suite d'une surexposition au soleil. Cependant, le rayonnement produit par le soudage à l'arc est beaucoup plus grave en raison de la proximité des yeux de la source du rayonnement et de l'absence de protection atmosphérique. Voilà pourquoi, dans les activités de soudage à l'arc, il est nécessaire d'utiliser une plaque filtrante de l'indice de nuance approprié, pour bloquer des rayonnements dangereux et les réduire à une intensité sans danger. Pour connaître les indices de nuance, consultez le tableau 2.

En plus des filtres verts couramment utilisés, il existe également de nombreux filtres spéciaux. Certains filtres améliorent la visibilité en atténuant les rayonnements rouges ou jaunes; d'autres facilitent l'évaluation de la température par la couleur. Un enduit spécial doré sur les plaques filtrantes procure une protection supplémentaire en reflétant le rayonnement.

Catégorie 4 – Masque de soudeur à main (figure 7)

Les masques de soudeur à main sont conçus pour protéger le visage et les yeux du rayonnement et des chocs.

REMARQUE : Un utilisateur portant un masque de soudeur ou un masque de soudeur à main doit constamment lever et descendre l'écran. Pour protéger les yeux lorsque l'écran est relevé, il faut porter des lunettes de catégorie 1 sous le masque.

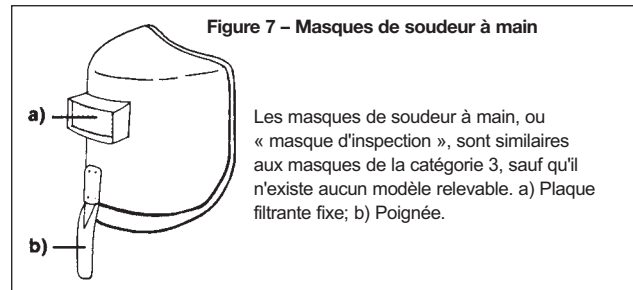


Figure 7 – Masques de soudeur à main

Les masques de soudeur à main, ou « masque d'inspection », sont similaires aux masques de la catégorie 3, sauf qu'il n'existe aucun modèle relevable. a) Plaque filtrante fixe; b) Poignée.

Catégorie 5 – Masques souples (figure 8)

Les masques souples, ou cagoules, comportent une lentille résistante aux chocs qui est habituellement en plastique. Il est également possible d'intégrer un système d'adduction d'air. Les cagoules sont faites d'un matériau non rigide et sont conçues pour être utilisées dans un espace confiné. On peut les plier pour les transporter et les entreposer plus facilement.

Voici des types de cagoules :

- 5A à lentille résistante aux chocs
- 5B contre la poussière, les éclaboussures et les matières abrasives
- 5C contre le rayonnement non ionisant
- 5D contre la chaleur intense.

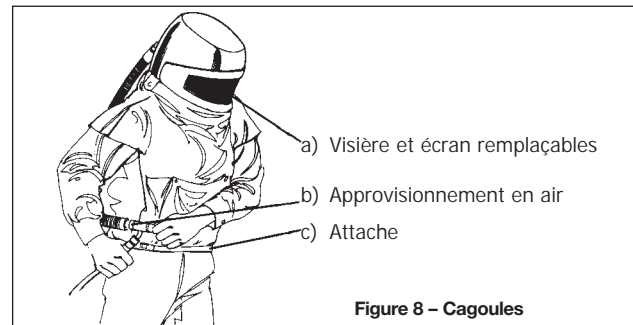


Figure 8 – Cagoules

Catégorie 6 – Écrans faciaux (figure 9)

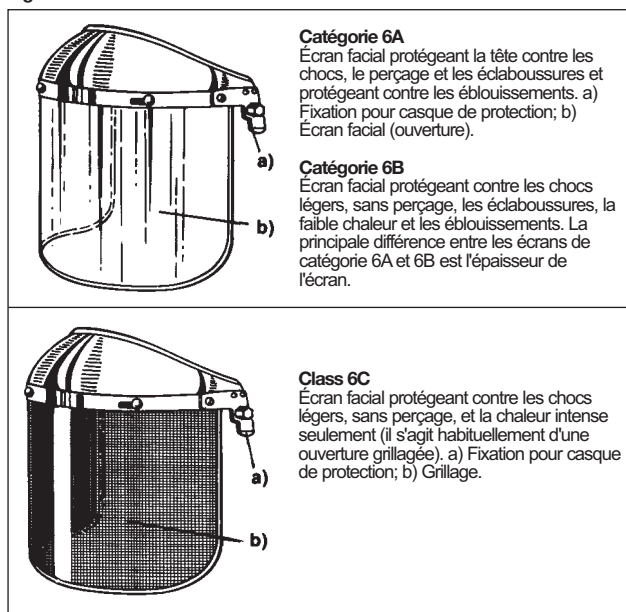
Les écrans faciaux, comme leur nom l'indique, sont un dispositif comportant une lentille, ou écran, transparente protégeant le visage et les yeux des chocs, des éclaboussures, de la chaleur et les éblouissements. Comme dans le cas du masque de soudeur ou du masque de soudeur à main, un utilisateur portant un écran facial doit constamment lever et descendre l'écran. Pour protéger les yeux lorsque l'écran est relevé, il faut porter des lunettes de catégorie 1 sous le masque. Les écrans faciaux peuvent être également munis d'un pare-étincelles réglable ou d'un appui-front fixé sur le casque de protection du travailleur. Des écrans teintés sont également offerts. Ceux-ci procurent un certain degré de protection contre l'éblouissement. Cependant, ils ne respectent pas les exigences de la norme Z94.3-99 *Protecteurs oculaires et faciaux* de la CSA en matière de protection contre le rayonnement et la chaleur totale. C'est pourquoi il ne faut pas les utiliser dans des situations de danger causé par le rayonnement ultraviolet ou infrarouge.

Catégorie 6

Cette catégorie inclut les écrans :

- 6A contre les chocs et les éclaboussures
- 6B contre le rayonnement
- 6C contre la chaleur intense.

Figure 9 – Écran facial



Catégorie 6A
Écran facial protégeant la tête contre les chocs, le perçage et les éclaboussures et protégeant contre les éblouissements. a) Fixation pour casque de protection; b) Écran facial (ouverture).

Catégorie 6B
Écran facial protégeant contre les chocs légers, sans perçage, les éclaboussures, la faible chaleur et les éblouissements. La principale différence entre les écrans de catégorie 6A et 6B est l'épaisseur de l'écran.

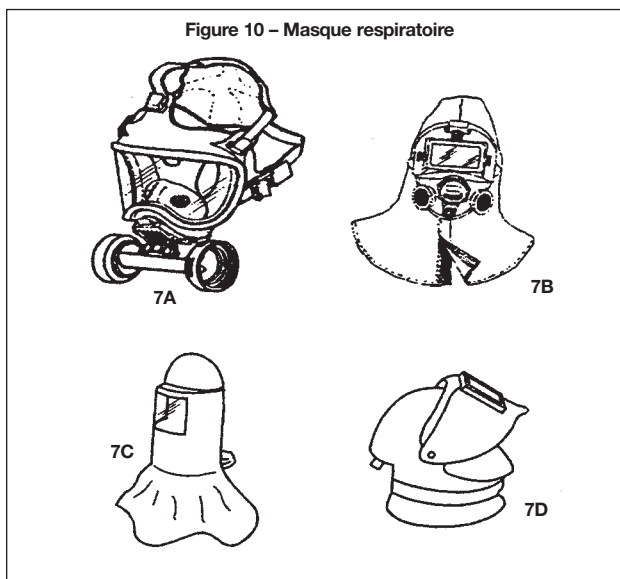
Class 6C
Écran facial protégeant contre les chocs légers, sans perçage, et la chaleur intense seulement (il s'agit habituellement d'une ouverture grillagée). a) Fixation pour casque de protection; b) Grillage.

Catégorie 7 – Masques respiratoires (figure 10)

Cette catégorie inclut les masques :

- 7A contre les chocs et les éclaboussures
- 7B contre le rayonnement
- 7C avec cagoules ou casques
- 7D avec cagoules ou casques contre le rayonnement.

Figure 10 – Masque respiratoire



Types de risques et protecteurs recommandés

Extrait de la norme Z94.3-99 *Protecteurs oculaires et faciaux* de la CSA, le tableau 1 présente un classement des principaux dangers pour les yeux et les types de protecteurs recommandés pour ces risques. Il faut, pour chaque situation, tenir compte de tous les dangers avant de choisir le protecteur ou la combinaison de protecteurs approprié.

Il est fortement recommandé d'exiger que tous les travailleurs portent des lunettes. Il faut porter des lunettes sous les protecteurs de catégorie 3, 4, 5, 6 ou 7, lorsque le danger exige le port de lunettes.

Le classement suivant présente un aperçu général des protecteurs oculaires à porter pour chaque groupe de danger. Pour connaître le protecteur approprié à un danger précis, consultez le tableau 1. Il faut prendre note qu'on obtient la meilleure protection oculaire en combinant différentes catégories de protecteurs oculaires.

Type A : Objets projetés (figure 11)

Protection oculaire minimum recommandée :
Catégorie 1, lunettes

Protection oculaire optimale recommandée :
Lunettes étanches portées avec un écran facial pour protéger les yeux et le visage.

Type B : Particules volantes, poussières, vent, etc. (figure 12)

Protection oculaire minimum recommandée :
Catégorie 1, lunettes

Protection oculaire optimale recommandée :
Lunettes étanches (contre la poussière et les éclaboussures) portées avec un écran facial pour protéger les yeux et le visage.

Type C : Chaleur, éblouissement, étincelles et éclaboussures de métaux en fusion (figure 13)

Protection oculaire minimum recommandée :
Lunettes de catégorie 1 munies de lentilles filtrantes contre le rayonnement. Les écrans latéraux doivent avoir la même capacité filtrante, sinon une capacité filtrante supérieure à celle des lentilles.

Protection oculaire optimale recommandée :
Lunettes étanches ou surlunettes munies de lentilles filtrantes contre le rayonnement, portées avec un écran facial pour protéger les yeux et le visage.

TABLEAU 1

Types de risques et protecteurs recommandés

Groupes de risques	Nature du risque	Activités dangereuses incluant, sans s'y limiter,	Lunettes de catégorie 1		Lunettes étanches de catégorie 2			Masque de soudeur de catégorie 3	Masque de soudure à main de catégorie 4	Écran facial de catégorie 6			Cagoule de catégorie 5				
			A	B	A	B	C			A	B	C	A	B	C	D	
A	Objets projetés	Meulage, détartrage, taillage de la pierre, forage; affûtage, brunissage, polissage; rivetage, poinçonnage; sciage de grosses pièces, rabotage; manutention de fils et de feuillards; martelage, déballage, clouage; poinçonnage à la presse, tournage, etc.															
B	Particules volantes, poussière, vent, etc.	Travaux de menuiserie, ponçage; travail et usinage des métaux légers; exposition à la poussière et au vent; soudage par résistance (sans exposition aux rayonnements); manutention de sable, de ciment et d'agrégats; peinture; bétonnage; plâtrage; dosage et malaxage de matériaux															
C	Chaleur, éblouissement et éclaboussures provenant d'un métal en fusion	Garnissage de régule, coulage, moulage de métaux en fusion; brasage, soudage; soudage par point, soudage de goujon; opérations de trempage à chaud															
D	Éclaboussures d'acides, brûlures imputables aux produits chimiques	Manutention d'acides et d'alcalis; dégraissage, décapage et placage; bris de verre; pulvérisation de produits chimiques; manutention de bitume liquide															
E	Projection de matières abrasives	Décapage au jet de sable; décapage à la grenaille; gunitage															
C	Éblouissement, lumière diffuse (pour une faible réduction du rayonnement optique)	Réflexion, lumières et soleil vifs; brûleur d'arc; reproduction photographique															
G	Rayonnements optiques dangereux (pour une réduction modérée du rayonnement)	Coupage au chalumeau, brasage, travaux au four; coulage des métaux, soudage par point, reproduction photographique															
H	Rayonnements optiques dangereux (pour une réduction importante du rayonnement)	Soudage à l'arc électrique, coupage au gaz des pièces de grande épaisseur; coupage au jet de plasma, soudage à l'arc sous flux de gaz inerte; soudage à l'hydrogène atomique															

Remarque : **Les zones en surbrillance constituent des recommandations visant les protecteurs.** Les protecteurs des catégories 1 et 2 doivent être utilisés de concert avec les recommandations visant les catégories 3, 4, 5 et 6. Il faut tenir compte de l'évaluation des besoins en matière de protection, de la possibilité d'une exposition simultanée à de multiples dangers. Il faudrait, dans ces cas, assurer la protection pour le niveau de risque le plus élevé. Le tableau ne peut pas englober tous les risques d'accident. Dans chaque cas particulier, on devrait faire un examen approfondi de l'importance des risques en choisissant le protecteur qui convient ou une combinaison appropriée de protecteurs. On recommande vivement à l'utilisateur de porter des lunettes de protection de catégorie 1B munies de lentilles filtrantes, sous le masque de soudeur ou le masque de soudure à main afin d'assurer la protection contre les chocs et l'éblouissement lorsque le masque ou la visière est relevé, ou lorsque l'utilisateur ne se sert pas du masque de soudure à main. Les protecteurs conformes aux exigences visant la résistance à l'ignition et à la flamme n'offrent pas de protection à l'utilisateur exposé à des flammes nues ou à des arcs à haute énergie. Gracieuseté de l'Association canadienne de normalisation.

TABLEAU 2

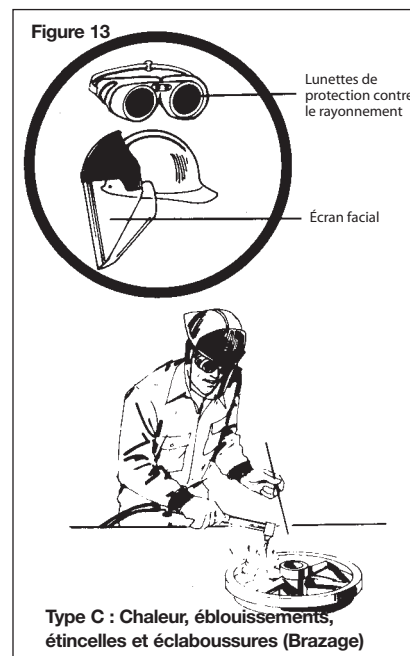
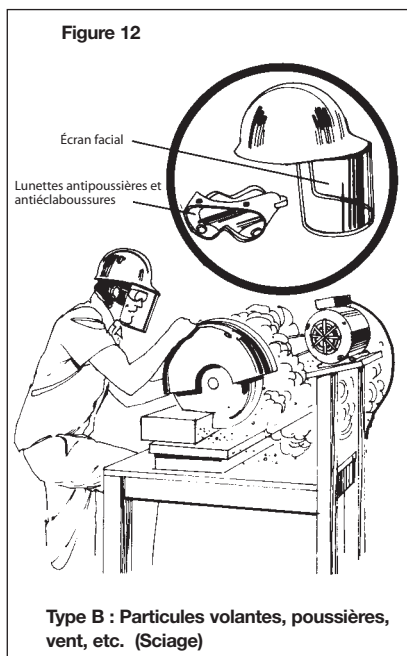
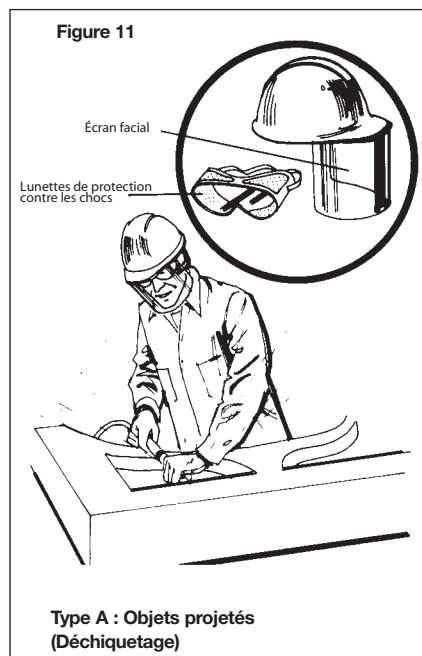
Indice de nuance recommandé pour le soudage et le coupage à l'arc

Utilisation	Courant en ampères																						
	0,5	1,0	2,5	5,0	10	15	20	30	40	60	80	100	125	150	175	200	225	250	275	300	350	400	450
Procédé SMAW (électrode enrobée)					7				8				10				11						
Procédé GMAW (MIG)					7				10				10				10						
Procédé GTAW (TIG)					8				8				10										
Coupage à l'arc avec électrode de carbone et jet d'air	10																						
Coupage au plasma									8				9				10						
Soudage au plasma	6				8				10				11										

Remarques :

- 1 Dans le cas des autres processus de soudage (p. ex., au laser, soudage par bombardement électronique), consultez le fabricant pour connaître ses recommandations en matière de protection oculaire.
- 2 Dans le cas du soudage par procédé GMAW pulsé (MIG), utilisez le courant de crête pour sélectionner l'indice de nuance approprié.
- 3 Dans le cas du soudage sous l'eau, l'indice de nuance minimum peut ne pas s'appliquer.

Gracieuseté de l'Association canadienne de normalisation

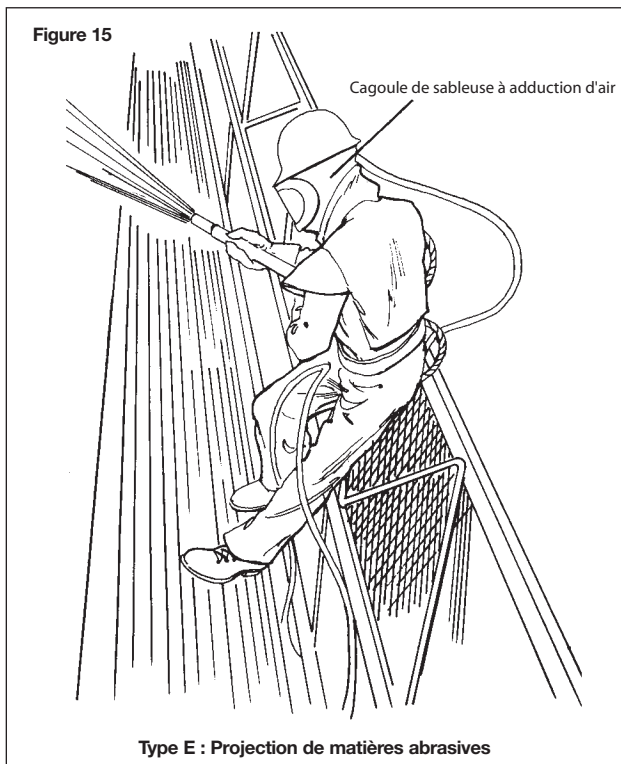
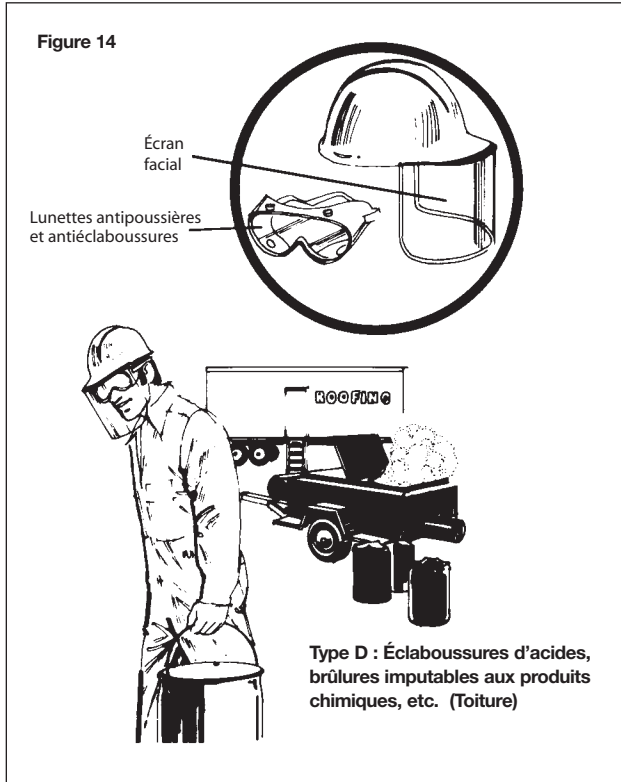


Type D : Éclaboussures d'acides, brûlures imputables aux produits chimiques, etc. (figure 14)

La seule protection oculaire recommandée :

Lunettes étanches ou surlunettes (contre la poussière et les éclaboussures) portées avec un écran facial pour protéger les yeux et le visage.

Il peut également être nécessaire de porter une cagoule dans le cadre de certaines activités dangereuses, comme la pulvérisation de substances chimiques.



Type E : Projection de substances abrasives (figure 15)

Protection oculaire minimum recommandée :

Lunettes étanches ou surlunettes pour protéger contre la poussière et les éclaboussures.

Protection oculaire optimale recommandée :

Cagoule avec un système d'adduction d'air.

Type F : Éblouissement, lumière diffuse (figure 16)

Il s'agit de situations dans lesquelles une légère réduction de la lumière visible est nécessaire, p. ex., protection contre la lumière d'un brûleur d'arc. La lumière diffuse proviendrait d'une activité de soudage, d'un brûleur d'arc, sur le côté, sans regarder directement l'activité.

Protection oculaire minimum recommandée :

Lentilles filtrantes pour protéger du rayonnement. Les écrans latéraux doivent avoir la même capacité filtrante, sinon une capacité filtrante supérieure à celle des lentilles.

Protection oculaire optimale recommandée :

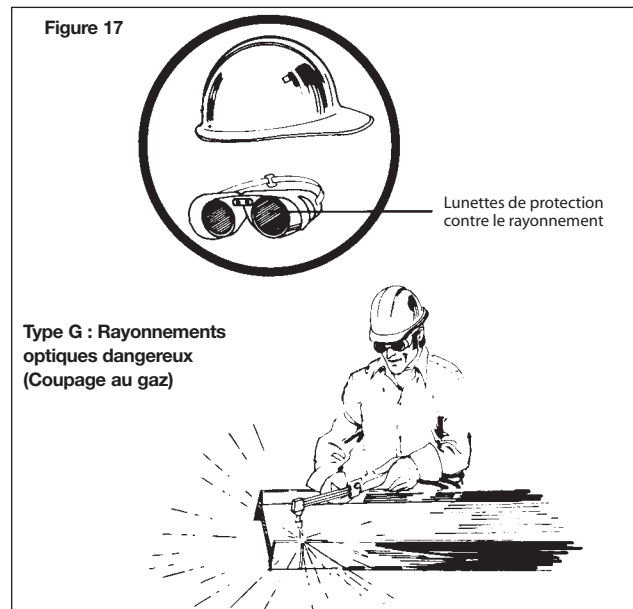
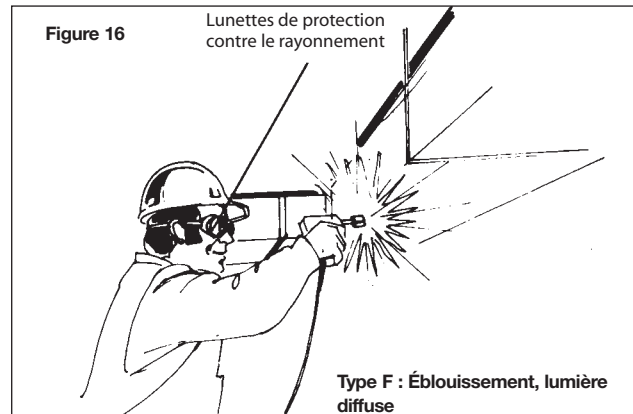
Lunettes étanches pour protéger du rayonnement. Voir le tableau 2 pour connaître les indices de nuance recommandés.

Type G : Rayonnements optiques dangereux (figure 17)

Il s'agit des situations dans lesquelles une réduction modérée de la lumière visible est nécessaire : par exemple, le soudage au gaz. Le rayonnement optique dangereux proviendrait du fait de regarder directement l'activité de soudage.

La seule protection oculaire recommandée :

Lunettes étanches pour protéger du rayonnement.



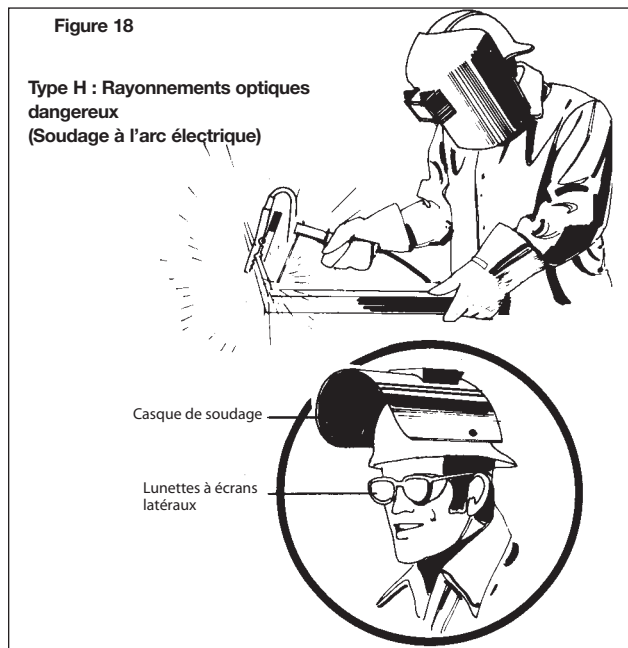
Remarque : L'intensité de la flamme et de l'arc est moindre dans le type G que dans le type H. Pour cette raison, les indices de nuance du type G sont inférieurs à ceux du type H. Voir le tableau 2.

Type H : Rayonnements optiques dangereux (figure 18)

Il s'agit des situations où il est essentiel de réduire considérablement la lumière visible, par exemple, dans le cadre d'une activité de soudage à l'arc.

La seule protection oculaire recommandée :

Lunettes de catégorie 1 portées avec un masque de soudeur ou un masque de soudeur à main complet. Ces lunettes doivent intégrer des lentilles filtrantes s'il est nécessaire d'obtenir davantage de protection lorsque le masque est relevé : par exemple, si l'on travaille près d'autres postes de soudage. Voir le tableau 2.



Blessures associées aux dangers sur les chantiers de construction

La cornée est la première couche par laquelle la lumière pénètre l'œil; si la lumière ne peut passer par la cornée, il n'est pas possible de voir quoi que ce soit. Les blessures qui causent des cicatrices, des éraflures ou de l'inflammation à la cornée peuvent détériorer la vision.

- Objets projetés** Un éclat de métal peut percer la cornée et le globe oculaire et peut possiblement causer la perte de l'œil.
- Poussière** La poussière, le bran de scie, etc. peut causer de l'irritation qui peut mener à un ulcère cornéen, c'est-à-dire la décomposition du tissu cornéen, rendant les yeux rouges, larmoyants et purulents.
- Chaleur** La chaleur peut brûler et endommager gravement la cornée.
- Éclaboussures d'acide** Les éclaboussures d'acide et de produits chimiques peuvent brûler la cornée, la conjonctive (la membrane de l'œil) et les paupières et entraîner la perte de la vision.

- Matières abrasives** Le sable peut causer une abrasion de la cornée, ce qui peut causer la perte de la vision.
- Éblouissement** les éblouissements peuvent faire en sorte qu'il est très difficile de voir, ce qui peut causer une très grande fatigue de l'œil.
- Rayonnement** La lumière ultraviolette émanant d'un arc de soudure peut endommager la cornée.

La protection oculaire appropriée, correspondant au danger, peut prévenir les blessures aux yeux ou en diminuer la gravité. Cependant, lorsqu'une blessure est survenue, il est essentiel que cette blessure, peu importe la gravité, reçoive une attention immédiate; qu'on donne les premiers soins à la personne blessée.

La protection oculaire protège contre les blessures seulement si on la porte en tout temps sur le chantier.

Souvent, c'est au moment où le travailleur retire sa protection oculaire tout en travaillant près d'un danger, ou en passant près d'un danger, qu'un accident survient. Lorsqu'il est nécessaire d'enlever sa protection oculaire, il faut le faire dans un endroit entièrement distinct de la zone dangereuse. L'inconfort que procure le port de la protection oculaire semble très insignifiant comparé au risque de perdre la vue dans un œil ou les deux yeux.

Achat de lunettes de protection

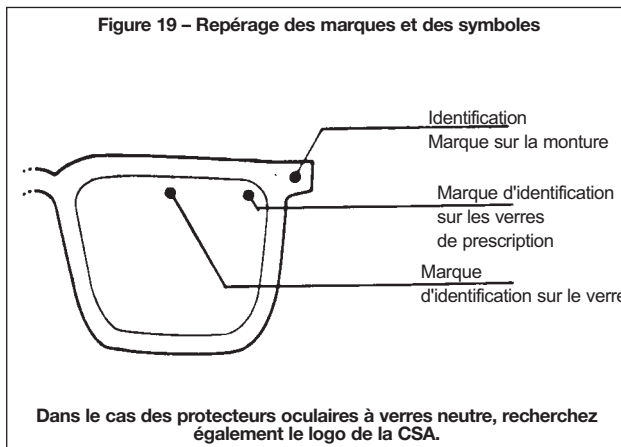
On peut se procurer des lunettes de protection avec des verres neutres ou de prescription.

Le matériau de polycarbonate utilisé pour fabriquer les lunettes de protection procure la meilleure protection; les verres de plastique CR-39 réguliers, d'une épaisseur industrielle, constituent un substitut acceptable lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des verres de polycarbonate. Il faut appliquer un enduit antiéclaboussures sur les verres pour en prolonger la durée de vie utile.

Les verres en verre véritable, même s'ils ont été durcis thermiquement ou chimiquement, ne conviennent pas au milieu de travail. Les verres de verre véritable ne respectent pas les exigences en matière de choc de la norme Z94.3-99 de la CSA.

Au moment d'acheter des lunettes de protection, exigez des verres et une monture **de protection industrielle**. Cette appellation indique que la protection oculaire satisfait à des exigences précises.

On reconnaît les lunettes de protection industrielle par le logo ou



le monogramme du fabricant ou du fournisseur sur le verre et la monture (figure 19).

Cette marque doit se trouver sur la monture **et** le verre. Elle permet de différencier les verres et les montures de qualité industrielle de ceux que l'on porte quotidiennement.

Le programme de certification des protecteurs faciaux et des lunettes de sécurité à verres neutres de l'Association canadienne de normalisation couvre uniquement les protecteurs entiers. Il ne couvre pas les composants, comme les verres, les montures ou les écrans.

En plus du logo ou du monogramme du fabricant, le logo de la CSA doit également apparaître sur le protecteur oculaire pour indiquer que celui-ci respecte les exigences de la norme Z94.3-99 de la CSA. L'homologation des verres de prescription industriels n'est pas encore offerte.



Jusqu'à ce qu'un tel programme soit offert, les porteurs doivent chercher le logo ou le monogramme du fabricant ou du fournisseur sur la monture et les verres, ce qui indique la conformité à la norme Z87.1-1989 de l'American National Standards Institute (ANSI).

Ajustement

Un mauvais ajustement est la principale raison de la résistance à porter un protecteur oculaire. Un travailleur portant des lunettes à verres neutres, qui continue à se plaindre d'une vision trouble après que son protecteur a été ajusté par une personne compétente, peut avoir besoin de lunettes sur ordonnance. Les lunettes sur ordonnance doivent être fournies par un opticien ou un optométriste. Les protecteurs oculaires à verres neutres doivent être ajustés par une personne formée à cet effet.

Voici des lignes directrices générales pour ajuster les différentes catégories de protecteurs oculaires.

Catégorie 1 – Lunettes Il faut mesurer la taille de l'œil, la largeur du nez et la longueur des branches de chaque personne. Le porteur doit pouvoir pencher la tête sans que les lunettes glissent.

Catégorie 2 – Lunettes étanches Munies d'un serre-tête réglable, elles doivent être bien ajustées par-dessus les lunettes du porteur, s'il en porte.

Catégorie 3 – Masques de soudeur Ils sont munis de fixations réglables permettant d'ajuster confortablement le masque autour de la tête et du visage. Des fixations sont également fournies pour les poser sur un casque de protection.

Catégorie 4 – Masques de soudeur à main Ils ne requièrent aucun réglage.

Catégorie 5 – Cagoules Les réglages se trouvent à l'intérieur, dans le haut de la cagoule. Il y a une attache autour du cou pour fixer la cagoule et empêcher la poussière d'entrer.

Catégorie 6 – Écrans faciaux Ils sont munis de fixations réglables permettant d'ajuster confortablement le masque autour de la tête et du visage. Des fixations sont également fournies pour les poser sur un casque de protection.

Catégorie 7 – Masques respiratoires Pour bloquer efficacement les contaminants en suspension, ceux-ci doivent être étanches, parfaitement ajustés.

Soins

Un chantier de construction comporte de nombreux dangers risquant d'endommager les protecteurs oculaires. Voilà pourquoi il est très important de prendre soins de ceux-ci.

1. Il faut inspecter régulièrement les verres pour détecter les piqures et les éraflures qui peuvent nuire à la vision.
2. Il faut remplacer ou réparer le plus rapidement possible par des composants du fabricant les verres piqués et des éraflures, ainsi que les montures ou les branches lâches.
3. Il faut nettoyer les verres avec de l'eau pour enlever la

4. poussière abrasive sans endommager la surface.
4. On peut appliquer une solution antibuée sur les verres de plastique ou de verre véritable.
5. Il faut manipuler les montures avec soins et les examiner quotidiennement pour détecter les fendillements et les éraflures.
6. Il ne faut jamais entreposer les protecteurs oculaires dans un coffre à outils, où ils peuvent être éraflés ou endommagés.
7. Il faut se procurer et utiliser un étui pour protéger les verres lorsqu'on ne porte pas le protecteur oculaire.

Lentilles de contact

Dans l'industrie de la construction, les lentilles de contact ne peuvent pas remplacer les lunettes de sécurité. La poussière et la saleté peuvent s'insérer derrière les lentilles de contact et causer soudainement de l'inconfort et une perte de vision.

De plus, il est difficile de garder les lentilles de contact propres; sur un chantier, il y a rarement des installations appropriées pour enlever les lentilles de contact, les nettoyer et les remettre.

Il est donc recommandé de ne pas porter de lentilles de contact sur un chantier de construction.

Cependant, s'il est nécessaire de porter des lentilles de contact pour corriger certains défauts de l'œil, les travailleurs peuvent obtenir de leur ophtalmologiste ou de leur optométriste une permission écrite indiquant la nécessité de porter des lentilles de contact pour travailler de façon sécuritaire. Le cas échéant, il est nécessaire de porter des protecteurs oculaires, préférablement des lunettes étanches, avec les lentilles de contact.